

Communiqué de soutien aux travailleurs sans papiers de Chronopost-Alfortville

Depuis le 11 juin dernier, plusieurs dizaines de travailleurs sans-papiers recrutés par des sous-traitants en cascade, de l'entreprise Chronopost d'Alfortville sont en grève pour réclamer l'égalité des droits au travail ainsi que leur régularisation.

Certains d'entre eux sont dans les locaux mais sans empêcher les activités de l'entreprise, alors que d'autres ont installé un campement sur la voie publique à l'extérieur avec l'autorisation et le soutien du maire d'Alfortville. Les conditions d'occupation sont très difficiles, manque d'eau, de sanitaires et la canicule prévue va rendre la situation encore plus difficile. Mais leur mobilisation ne faiblit pas.

Soutenus par plusieurs syndicats, des groupes politiques, des militants ainsi que par des élus locaux, ils recevaient hier la visite de Philippe Poutou porte-parole du NPA et aujourd'hui celle de Anne-Sophie Pelletier, député européenne de France Insoumise.

Sud PTT, Solidaires 94 et CNT.SO ont été assignés en référé par le groupe Chronopost. En audience le 20 juin, le juge du TGI de Créteil face à la complexité du dossier a préféré remettre sa décision au 25.

Chronopost, filiale du groupe « La Poste » entreprise à capitaux publics détenus par l'Etat, pratique donc à l'instar de trop nombreuses entreprises privées, le recours au travail illégal pensant ainsi pouvoir s'affranchir des droits des travailleurs. En situation irrégulière, impossible de faire valoir son droit aux congés maladie, de réclamer des primes dues, de se mettre en grève, de refuser les cadences infernales sous peine de voir la mission suspendue. La menace incessante de recevoir une obligation de quitter le territoire fragilise encore plus ces travailleurs.

Mais cette fois-ci, les travailleurs en se mettant en grève, en ont décidé autrement !

La fédération de la Ligue des droits de l'Homme du Val de Marne apporte tout son soutien à ce combat des travailleurs pour leurs droits. Elle dénonce les agissements de l'Etat qui à Chronopost, recourt au travail illégal et qui dans les préfectures, réclame aux étrangers de fournir des preuves de travail forcément illégal pour obtenir leur régularisation administrative.

Créteil, le 23 juin 2019